



CCAS D'ETAMPES

DECISION DU PRESIDENT N° CCAS-DEC2026-09

OBJET : Signature d'un contrat de traitement anti-nuisibles – Résidence CLAIREFONTAINE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ETAMPES,

VU l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date du 14 avril 2026 par laquelle celui-ci a chargé son Président et sa Vice-Présidente, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir la proposition de la Société HESPERUS HALVEA pour les traitements anti-nuisibles à la Résidence Clairefontaine, 19 Promenade des Prés, 91150 ETAMPES.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat avec la Société HESPERUS HALVEA, 6 rue Anatole Moussu, ZA Nord-Est, 78490 MERE, pour les prestations suivantes :

- Dératisation, 6 interventions par an ;
- Désinsectisation, 2 interventions par an.

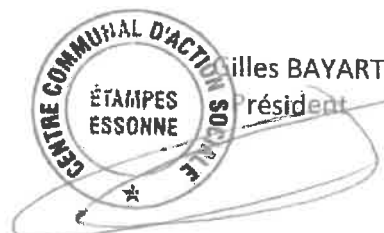
La présente proposition est conclue pour une période de 3 ans à compter de sa signature.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Société HESPERUS HALVEA,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités.

Fait à Étampes, le 27 juillet 2026



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 27/07/2026